



**CONCERTATION SUR LA REFORME DU SERVICE DE
COLLECTE DES DÉCHETS DE L'ENTRE-DEUX-MERS**

AVIS DU PANEL CITOYEN

- JUILLET 2021 -



RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre du lancement d'une **étude d'optimisation et de refonte du service de collecte**, qui vise à évaluer les opportunités d'évolution du service public de gestion de déchets sur les 85 communes du territoire, le SEMOCTOM a initié en début d'année une **démarche de concertation** autour des enjeux liés à la gestion des déchets. Cette concertation vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants, acteurs économiques et associatifs) à la **définition d'un plan d'action de collecte et d'organisation du service**.

Une **première phase de concertation** a été initiée en mars 2021, avec l'organisation de **4 réunions territoriales** (3 en présentiel dans des communes du territoire, 1 en visioconférence) : cette première phase avait pour objectif de **présenter aux participants le diagnostic du territoire**, les principaux enjeux identifiés autour du service de collecte, et d'échanger, sous forme d'ateliers en sous-groupe, sur les **pistes d'amélioration** possibles autour des 3 thèmes suivants :

- La réduction des déchets ;
- L'amélioration de la valorisation des déchets ;
- Le financement du service de collecte.

La **seconde phase de concertation** s'est déroulée sous la forme d'un **panel citoyen**. Ce panel était composé d'une **quarantaine de personnes volontaires**, pour partie tirées au sort parmi les participants aux réunions territoriales de la 1^{re} phase et pour partie recrutées par téléphone parmi les habitants du territoire selon des critères de représentativité (commune de résidence, âge, sexe, CSP, etc.).

A l'issue d'un **temps de formation et d'acculturation** à la problématique du traitement des déchets, **quatre réunions de travail** qui se sont tenues du 29 mai au 24 juin ont permis aux membres du panel d'**exprimer leurs attentes** et **formuler des pistes de réflexion**, qui permettront à IDE Environnement de **définir des scénarios** qui seront ensuite modélisés :

- **Atelier n°1 : Diagnostic du service**
Lors de ce premier atelier, les membres du panel ont été amenés à partager leur **perception du service de collecte**, à identifier les principales difficultés observées et à réfléchir aux éléments qui pourraient être améliorés.
- **Atelier n°2 : Quelles collectes pour quels déchets ?**
En partant d'une hypothèse de travail selon laquelle le SEMOCTOM aurait déjà atteint ses objectifs de réduction des déchets, le panel a été amené à réagir à **différentes solutions envisageables pour chaque type de déchets**, et à se prononcer sur leurs implications, sur les conditions de leur acceptabilité ou de faisabilité, ou encore sur les freins identifiés à ces solutions et les éventuelles alternatives qu'il faudrait mettre en place.

○ **Atelier n°3 : Comment réduire la production de déchets ?**

Le panel a été invité à réfléchir autour de la thématique de la **prévention des déchets** et des **mesures incitatives de réduction**. Les participants ont d'abord été répartis en groupe pour réfléchir ensemble et proposer des actions concrètes autour de 3 axes de prévention : la lutte contre le gaspillage alimentaire ; la réduction des emballages ; le réemploi. Après un temps informatif sur le financement du service de collecte, les membres du panel étaient invités à se prononcer et donner leur perception sur les **questions de la tarification** et de son incidence dans le cadre de l'incitativité à la réduction.

○ **Atelier n°4 : Comment mieux communiquer, mieux informer ?**

Après une présentation des différents outils de communication et d'animation proposés par le SEMOCTOM, cet atelier a permis aux participants de travail, en sous-groupes, sur des **actions concrètes en termes d'information, de communication et d'incitation** sur 3 thématiques : le tri, le compostage et les commerces sans emballages.

Dans un second temps, l'atelier a permis de parcourir une **première version de l'avis citoyen** qui avait été envoyé en amont, et de recueillir les amendements, corrections et compléments apportés par les participants, ainsi que de désigner les **quatre rapporteurs** du panel.

Le présent avis citoyen retranscrit les prises de position et les propositions formulées par les membres du panel lors des différents ateliers.



1. L'ÉVALUATION GLOBALE DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La fréquence de collecte : La fréquence de collecte a été jugée satisfaisante voire très satisfaisante. Certains participants ont même trouvé que la fréquence des collectes sélectives était trop élevée.

Le maillage du territoire : Les participants se sont dit **globalement satisfaits** du maillage du territoire, en termes de déchetteries ou de bornes de verre par exemple, malgré **plusieurs réserves** : couverture inégale sur le territoire, manque de points de collecte des biodéchets ou de bornes vêtements, difficultés d'apport des déchets verts, etc.

L'incitation à la réduction des déchets : Les participants ont regretté le manque d'actions sur le sujet à ce jour, jugeant l'incitation à la réduction quasiment inexistante.

L'incitation au tri : Si certains ont pointé le peu de propositions en termes d'incitation au tri, d'autres ont salué la **qualité du personnel du SEMOCTOM** et un ensemble de solutions incitatives (bornes, poubelles jaunes, biodéchets, etc.).

Le coût du service : Dans l'ensemble, les participants ont estimé qu'ils payaient globalement un **prix juste** au regard de la qualité du service, même s'ils ont dit refuser de payer plus cher. Les usagers soumis à la redevance ont jugé le coût du service plus équilibré et plus juste que ceux soumis à la taxe. Les participants ont également exprimé un **fort mécontentement à l'égard de Bordeaux Métropole quant au contrat passé avec Véolia**, qui pénalise les usagers du SEMOCTOM.

L'information et la communication : Dans l'ensemble, le panel a souligné un **manque d'information et de communication** de la part du SEMOCTOM, avec une réelle attente des participants en termes de **sensibilisation**, ainsi qu'une « **communication trop institutionnelle** ». A l'inverse, certains ont salué « **une communication présente et en progrès** ».

2. LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

De manière générale, le **principe du tri des biodéchets a fait l'unanimité** au sein du panel, qui l'a vu comme un **levier essentiel pour réduire la fréquence de collecte des OMR**.

Les participants se sont ainsi dits favorables au **développement de composteurs individuels ou collectifs**, avec des **points d'apport volontaire en centre-bourg** en complément, notamment pour les déchets carnés, ou encore à l'installation de **poulaillers collectifs**. A l'inverse, le panel s'est interrogé sur la pertinence et le coût d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte.



Plusieurs **points de vigilance** ont cependant été soulevés quant à la mise en œuvre de ce tri : difficulté de fonctionnement des composteurs individuels, difficulté d'installations au sein des communes classées « ABF » (Architecte des Bâtiments de France).

3. L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

La **réduction des fréquences de collectes** en porte-à-porte a été globalement encouragée par les participants, avec **plusieurs points de vigilance** pour **tenir compte des cas particuliers** pour lesquels la réduction de la fréquence de collecte pourrait être pénalisante : personnes âgées, personnes malades, foyers avec enfants en bas âge ou animaux domestique, etc. Sur ce point, il a été proposé de travailler avec les associations et les centres communaux d'action sociale (CCAS) pour identifier ces situations et « trouver des solutions au cas par cas ».

A l'inverse, certains participants ont appelé au **statu quo** sur le service de collecte, jugeant par exemple trop difficile un ramassage des OMR toutes les deux semaines.

La plupart des participants se sont montrés intéressés par **l'inversion de la fréquence de collecte des OMR et des collectes sélectives**, à la condition que des solutions soient mises en place en parallèle pour le tri des biodéchets. Certains ont aussi proposé la mise en place d'**un système de forfait**, avec la possibilité de payer plus cher pour bénéficier de passages supplémentaires.

Enfin, si **la création de points d'apport volontaire pour l'ensemble des déchets** est apparue comme une idée intéressante pour les zones denses, tout en sachant qu'elle interroge la notion de proximité, elle a davantage été vue comme une solution complémentaire à la collecte. **La majorité des participants s'est dite contre la suppression complète de la collecte des OMR en porte-à-porte**, en soulevant notamment la problématique d'une multiplication des transports individuels pour se rendre aux points d'apport. Par ailleurs, la suppression de cette collecte n'a été jugée acceptable que si elle intègre la possibilité de trier au maximum (verre, textile, voire plus).

4. LE SERVICE DE DÉCHETTERIE

Le panel s'est dans l'ensemble dit favorable à une **réduction du nombre de passages autorisés**, ainsi que dans une moindre mesure à une **réduction du tonnage maximum autorisé**, tout en alertant sur les risques potentiels d'une trop forte restriction de l'accès en déchetterie (brûlage de déchets verts, dépôts sauvages) et sur l'importance d'une **progressivité dans le temps** de ces mesures de restriction. Les participants ont fait remarquer que la limitation des tonnages était bien prioritaire pour atteindre les objectifs.

En contrepartie, le panel a demandé la mise en place de **solutions complémentaires pour les déchets verts** : broyeurs collectifs partagés entre communes, broyeur en porte-à-porte,



création de « végéteries », mise en place de plateformes communales pour venir échanger déchets verts contre broyats et compost.

Sur la **collecte des encombrants**, le panel a été unanime pour **faire du réemploi « un axe structurant »** du service, en développant toutes les solutions possibles pour l'encourager sur l'ensemble du territoire : caissons de réemploi à l'entrée des déchetteries, marchés inversés et CYCLABOX, partenariat avec des associations, développement de recycleries.

5. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En matière de prévention des déchets, le panel citoyen a mis l'accent sur les **mesures d'éducation, de formation et d'information** (cf. *partie 7 ci-dessous*).

Le panel a également soutenu l'idée d'organiser un ou plusieurs **challenges** (zéro déchet, diminution des poubelles) individuel ou collectif.

Les participants ont également formulé plusieurs propositions pour **lutter contre le gaspillage alimentaire** : récupération des invendus sur les marchés, redistribution des denrées non consommées dans les cantines, développement d'applications comme Too Good To Go pour récupérer les invendus alimentaires, proposer aux grandes et moyennes surfaces (GMS) un crédit d'impôt type mécénat pour les dons alimentaires.

Sur le réemploi, le panel a proposé la création d'un **centre d'apport de produits « à recycler »** pour réduire les apports en déchetteries, la mise en place d'une plateforme de collecte et d'échange entre particuliers (biens et services), ainsi que le recours à des **associations de réparation**.

Il a également été souligné le besoin de mettre à contribution **l'ensemble des acteurs concernés**, d'une part en assurant une coordination entre eux pour une action plus cohérente (généralisation du principe de la consigne, sélection des annonceurs publicitaires « vertueux » dans les abribus), et d'autre part en faisant pression auprès des producteurs pour faire évoluer leurs pratiques ou auprès des parlementaires pour faire évoluer la loi en ce sens.

Enfin, certains ont proposé de remplacer une tournée de poubelles noires (OMR) par une tournée de broyage de déchets verts en porte à porte.

6. LE FINANCEMENT DU SERVICE

La majorité du panel s'est dite favorable à un **système d'incitation tarifaire** individuelle, jugé plus efficace pour réduire les déchets, mais certains ont insisté sur l'importance de prendre en compte **d'autres critères**, au nom du **principe d'égalité et de solidarité**, pour ne pas creuser les inégalités ou stigmatiser certaines personnes.



Cette incitation tarifaire doit se faire à **tous les niveaux** (individuel et collectif), être **homogène sur tout le territoire** et viser également les professionnels.

En complément de cette incitation tarifaire, plusieurs participants se sont également montrés intéressés par des **mécanismes d'incitation positive** pour l'ensemble des habitants : tarification stable, bons d'échanges, bons d'achat en recyclerie, labellisation des communes qui émettent peu de déchets, rétribution collective, etc.

Il y a également une réelle incompréhension, de la part du panel, quant aux différents modes de financement du service sur les 85 communes du SEMOCTOM : « *Pourquoi ce n'est pas le SEMOCTOM qui facture ?* ». Pour le panel, cette complexité nourrit un **sentiment d'injustice** et d'inégalité entre les habitants du territoire. Le panel a donc majoritairement exprimé une **demande d'harmonisation territoriale** en matière de financement.

7. LA COMMUNICATION DU SEMOCTOM

Tout au long des ateliers, le panel a mis en avant **un besoin d'information, de formation et de communication** autour des gestes de tri et du système de collecte : apprentissage des gestes de tri à l'école, visite de centres de tri, livret de bonnes pratiques, livret d'accueil des nouveaux arrivants, recensement des initiatives locales, animations sur les marchés et dans les écoles, bulletins municipaux, camions itinérants, formation du personnel SEMOCTOM, formation sur l'utilisation du vrac et des emballages réutilisables, incitation à consommer l'eau du robinet, distribution de sacs réutilisables, liste des déchets compostables ou affichages des produits compostables dans les magasins, etc.

Globalement, les participants ont souhaité **renforcer la communication sur tous les supports possibles et à tous les niveaux**, en portant un **effort particulier au niveau des écoliers/collégiens et des élus**, qui peuvent être des relais d'information importants.

Trois principaux leviers de communication ont été identifiés par les membres du panel :

- **Faire émerger une « communauté agissante »**, en s'adressant d'abord aux personnes les plus impliquées afin qu'elles puissent ensuite devenir des **ambassadeurs** du tri, par exemple au moyen de jeux ou d'événements organisés sur le territoire.
- **Développer la communication sous un format ludique** : organisation de challenges individuel ou collectifs, création de jeux pour les habitants, distribution de jeux pédagogiques dans les écoles, etc.
- **Favoriser une communication plus pro-active**, avec une équipe dédiée à l'animation (marchés, écoles) et en allant à la rencontre des collectivités et du personnel enseignant, sans attendre d'être sollicité.

QUELLE IMPLICATION DU PANEL A L'ISSUE DES ATELIERS DE CONCERTATION ?

- A l'issue du dernier atelier du panel, **4 rapporteurs ont été désignés** pour venir présenter le présent avis au Comité de pilotage du SEMOCTOM le 7 juillet :
 - **Martine KERN**, particulier (Espiet)
 - **Françoise NOUEL**, conseillère municipale (Cadillac) ;
 - **Emmanuel KERSAUDY**, conseiller municipal, délégué suppléant SEMOCTOM (Salleboeuf) ;
 - **Christian NOURRY**, particulier (Saint-Caprais).
- Le panel a souhaité assister à **la réunion du comité de pilotage du 7 juillet** et aux autres réunions, ou avoir le **compte-rendu**. Il a également souhaité avoir une **présentation des différents scénarios** qui seront proposés au SEMOCTOM et être informé des décisions des élus du SEMOCTOM.
- Enfin, les membres du panel ont également exprimé le souhait de **poursuivre la démarche** initiée par cette concertation, par exemple en devenant des **ambassadeurs SEMOCTOM** au sein de leurs communes.



ANNEXE : RECUEIL DES PROPOSITIONS

L'annexe suivante recense, classées selon l'ordre de priorité établie lors du 1^e atelier, l'ensemble des propositions évoquées par les participants lors des réunions du panel citoyen :

- Développer la **sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets ;
- **Améliorer l'information** sur les consignes de tri et **l'incitation au tri** :
 - Certains participants ont proposé de mettre en place un système d'avertissement puis d'« amendes » pour pénaliser les « mauvais trieurs ».
 - Pour certains membres du panel, Le SEMOCTOM devrait appuyer une information auprès du consommateur pour lui indiquer qu'il a le pouvoir de faire changer les choses (pétitions, sollicitation parlementaires, utilisation d'internet).
- Améliorer les **circuits de valorisation** pour « rentabiliser » les ressources que représentent certains de nos déchets (« *voir les déchets comme une ressource valorisable* ») ;
- Réaliser un « **monitoring** » **individuel** de la production de déchets sur le territoire, afin d'adapter le service de collecte aux besoins des habitants / **Mieux connaître les usagers et les usages** (personnes âgées, malades, etc.) :
 - L'idée d'une poubelle unique tous déchets pour les personnes âgées ou souffrant d'une pathologie reconnue a été proposée, qui ne sont pas en mesure de trier.
 - Certains ont cependant dit ne pas vouloir « **stigmatiser** » **les personnes en difficultés**.
- Développer **l'économie circulaire** : faciliter les solutions de recycleries, réemploi, etc.
- **Expérimenter l'inversion de la fréquence de collecte** OMR/collecte sélective, par exemple en sollicitant l'expertise du CYCLAD sur ce sujet :
 - Une autre idée proposée était de **réduire la taille du contenant**, ou de la moduler en fonction des besoins de chaque foyer, et d'adapter le prix en fonction de la taille de la poubelle.
 - Certains se sont dit prêts à aller dans le sens d'une suppression de la collecte des OMR, dans certains cas et « *si c'est bien fait* », par exemple devant un **point de regroupement** à la sortie du bourg.
- **Inclure les autres acteurs** (industriels, collectivités) dans l'effort demandé pour atteindre les objectifs.
- Sur la question des **bornes à verre**, il a été proposé qu'elles soient enterrées et situées plus loin des logements, par exemple sur les parkings de supermarchés, afin de limiter les nuisances pour les riverains.